

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Christine

<https://www.cadre21.org/membres/97ddc1e3b80b76f3e30938b8>

Date d'obtention : 2022-02-02 20:57:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

J'adore la méthode qui est bienveillante et cohérente. Cela amène de la confiance pour l'intervenant et amène un côté éthique à nos interventions.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais avoir confiance en moi et je serai certaine de faire toutes les étapes lors de ce genre d'intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De m'assurer de bien cerner qui est la victime, quelle sont les enjeux et qui commet un acte criminel et tout ça en restant bienveillant et rassurant pour tout les partis.